

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

BNP PARIBAS ETHIQUE EUROPE 2018 PEA (FR0011683655)

FIA soumis au droit français

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : De classification «fonds à formule», le FCP vise à permettre au porteur ayant souscrit des parts au plus tard le 25 juillet 2014, de bénéficier, à horizon 4 ans, le 9 août 2018 («Date d'Echéance») d'une valeur liquidative au minimum égale à la somme de la Valeur Liquidative de Référence (VLR) et de la Performance Finale appliquée à la VLR. La Performance Finale est égale à 90% de la moyenne des 4 performances constatées annuellement de l'indice Ethical Europe Equity (l'Indice), dont les composants sont sélectionnés sur la base d'une combinaison de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ainsi qu'éthiques, d'une part, et de critères financiers, d'autre part. Si la Performance Finale est négative et inférieure à -10%, elle sera considérée comme égale à -10%. La valeur liquidative du FCP à la Date d'Echéance sera donc au moins égale à 90% de la VLR. Le FCP est éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA) et investit dans des OPC éligibles au PEA.

Caractéristiques essentielles du FCP:

La VLR est définie comme la plus haute valeur liquidative constatée pour les souscriptions transmises à compter du lendemain de la création du FCP et jusqu'au 25 juillet 2014 inclus à 13 heures (heure de Paris). Le Capital Net Investi correspond à l'investissement initial du porteur, déduction faite de la commission de souscription, hors fiscalité et prélèvements sociaux, et déduction faite, le cas échéant, des frais propres au cadre d'investissement dans le FCP.

A compter de la date de création du FCP et jusqu'au 25 juillet 2014, la gestion sera adaptée de sorte que la valeur liquidative progresse en liaison avec le marché monétaire. Le FCP sera fermé aux souscriptions à compter du 25 juillet 2014 après 13 heures (heure de Paris).

Les porteurs peuvent demander le rachat de leurs parts du lundi au vendredi jusqu'à 13h (heure de Paris) et les ordres sont exécutés sur la base de la valeur liquidative datée du lendemain. Tout rachat effectué sur la base d'une valeur liquidative autre que celle du 9 août 2018, se fera aux conditions de marché applicables au moment du rachat et ne bénéficieront pas de la protection.

Affectation des sommes distribuables : capitalisation

Avantages de la formule :

Le Capital Net Investi est protégé à 100% à horizon 4 ans dès lors que la moyenne des performances constatées annuellement de l'Indice à cet horizon est positive ou nulle. Le porteur ayant souscrit avant le 25 juillet 2014 et maintenant son investissement jusqu'à échéance bénéficiera d'une protection de son capital net investi entre 90% et 100%.

Le mode de calcul de la Performance Finale comporte un «effet moyenne», qui peut dans certains cas limiter l'ampleur de la baisse. Cette Performance Finale pourra être supérieure à la performance de l'Indice à l'échéance.

Enfin le FCP est partiellement exposé à l'Indice Ethical Europe Equity qui représente les entreprises européennes ayant les meilleures pratiques en termes de responsabilité sociale et répondant à des critères financiers stricts.

Inconvénients de la formule :

Le porteur s'expose à un risque de perte du Capital Net Investi pouvant aller jusqu'à 10% si la moyenne des 4 performances constatées annuellement de l'Indice est négative. Par ailleurs, pour bénéficier de la protection à 90%, le porteur doit avoir souscrit au plus tard le 25 juillet 2014 et conserver ses parts jusqu'au 9 août 2018.

Le mode de calcul de la Performance Finale comporte un «effet moyenne», qui peut dans certains cas limiter l'ampleur de la hausse. Cette Performance Finale pourra être inférieure à la performance de l'Indice à l'échéance.

La performance de l'indice Ethical Europe Equity est calculée dividendes non réinvestis.

Autres informations : Le FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant le 9 août 2018.



Profil de risque et de rendement

Risque plus faible

Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP;
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- BNP Paribas s'engage vis-à-vis du FCP à ce que tout porteur ayant souscrit à compter du lendemain de la date de création du FCP jusqu'au 25/07/2014 inclus à 13 h (heure de Paris) et ayant conservé ses parts jusqu'au 9 août 2018, bénéficie à cette date d'une valeur liquidative au moins égale à la somme de la VLR et de la Performance Finale appliquée à la VLR comme définie ci-dessus. Les porteurs demandant le rachat sur la base d'une valeur liquidative autre que celle du 9 août 2018 ne bénéficieront pas de la Protection telle que décrite ci-dessus.
- La gestion structurée, l'horizon d'investissement et l'existence d'une protection de capital à la date d'échéance justifient la catégorie de risque. Un rachat avant la date d'échéance peut être associé à un niveau de risque plus élevé.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de contrepartie**: lié à la capacité de la contrepartie sur les marchés de gré à gré à respecter ses engagements tels que le paiement, la livraison ou le remboursement.
- **Risque lié aux instruments dérivés**: l'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.

Scénarios

Les scénarios décrits ci-dessous ont vocation à illustrer le comportement du FCP et ne représentent pas une prévision de ce qui pourrait se passer. Les scénarios représentés peuvent ne pas avoir la même probabilité d'occurrence.

A titre d'information, le taux sans risque sur la période de placement recommandée (rendement de l'OAT 1% Maturité 25 mai 2018) est de 0,962% au 12 décembre 2013.



Scénario défavorable

Le 30 juillet 2018, la moyenne des 4 performances constatées annuellement de l'Indice est négative : -44,85%. Par conséquent le 9 août 2018 la valeur liquidative à la Date d'Echéance sera égale à la somme de la VLR et de la Performance Finale (soit $90\% \times -44,85\% = -40,36\%$) appliquée à la VLR, limitée à la baisse à -10%, soit une perte du Capital Net Investi de 10% (équivalent à un rendement actuariel de : -2,57%).

Dans cet exemple, si la VLR était de 100 euros, alors la valeur liquidative du FCP le 9 août 2018 serait égale à 90 euros.



Scénario intermédiaire

Le 30 juillet 2018, la moyenne des 4 performances constatées annuellement est égale à 12,45%. Par conséquent, le 9 août 2018, le porteur bénéficie de la somme de la VLR et de la Performance Finale appliquée à la VLR. La Performance Finale est égale à 90% de la moyenne des 4 performances constatées annuellement de l'Indice soit 11,20% (soit un rendement actuariel de 2,66%).

Dans cet exemple, si la VLR était de 100 euros, alors la valeur liquidative du FCP le 9 août 2018, serait égale à 111,20 euros.



Scénario favorable

Le 30 juillet 2018 : la moyenne des 4 performances constatées annuellement est égale à 21,46%. Le porteur bénéficie donc le 9 août 2018 de la somme de la VLR et de la Performance Finale appliquée à la VLR. La Performance Finale est égale à 90% de la moyenne des 4 performances constatées annuellement de l'Indice soit 19,31% (soit un rendement actuariel de 4,46%).

Dans cet exemple, si la VLR était de 100 euros, alors la valeur liquidative du FCP le 9 août 2018 serait égale à 119,31 euros.



Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Acquis à l'OPC:0,40%
Frais de sortie	Acquis à l'OPC:3,00%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	0,52% ^(*)
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Les frais de sortie ne s'appliquent pas à la Date d'Echéance.

^(*) Le pourcentage de frais courants se fonde sur les frais annualisés précédemment facturés au FCP.

Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas :

- les commissions de surperformance ;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus du FCP, disponible à cette adresse : www.bnpparibas-am.com.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- La valeur liquidative du FCP est disponible à cette adresse: www.bnpparibas-am.com.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce FCP peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.
- Le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques du FCP, rédigés en français, sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de: BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris cedex 09 France.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 23 février 2018.